

Le 3° commandement présenté aux enfants

Tu sanctifieras le jour du Seigneur

» Vérités à transmettre :

- ▶ - La sanctification du dimanche
- ▶ - L'importance de la messe dominicale
- ▶ - Ce que l'on peut faire le dimanche

1 - Quel est le jour du Seigneur ?

Avant la venue de Jésus-Christ, le jour du Seigneur était le samedi (jour du sabbat) en mémoire du repos que Dieu a pris après la création du monde. Le sabbat était réservé à la louange de Dieu. Maintenant, c'est le dimanche, en mémoire de la Résurrection du Christ. C'est « le jour du Seigneur » ("*dies Domini*" en latin).

2 - Que veut dire sanctifier ce jour ?

C'est réserver ce jour à Dieu (c'est le sens du mot « saint »). Il y a 6 jours dans la semaine pour travailler et produire le nécessaire à notre vie. Le 7ème jour que l'on consacre à Dieu nous permet de prendre du temps pour Lui et de nous reposer, comme Dieu nous en a donné l'exemple.

3 - Comment sanctifie-t-on le dimanche ?

Tout d'abord en assistant à la messe car la messe est l'acte d'adoration et de louange par excellence. Il est bon aussi d'accentuer les temps de prière, par exemple : lecture des textes de la messe, prières du matin et du soir plus recueillies pour nourrir notre âme, chapelet, ce que nous n'avons souvent pas assez le temps de bien faire durant la semaine.

4 - Y a-t-il d'autres moyens pour sanctifier le dimanche ?

Étant un jour de repos pour refaire nos forces et couper avec la routine quotidienne, l'Église nous demande de ne pas travailler. Nous pouvons cependant faire des travaux de détente (jardinage...), et tous les travaux nécessaires au bien commun (préparation des repas, travail rémunéré comme celui des soignants, des chauffeurs de transports en commun...). Nous essayons de ne pas faire notre travail de classe ce jour-là.

Nous pouvons bien sûr nous divertir dans la mesure où cela ne nous empêche pas d'assister à la messe.



Le dimanche, nous privilégions le temps passé en famille et nous prenons le temps d'être plus attentifs aux autres, à partager du temps avec ceux qui en ont besoin (personnes seules, malades...), à répandre la joie autour de nous.

Remarque : on peut dresser une liste avec les enfants de tout ce que l'on peut faire le dimanche.

5 - Pourquoi l'assistance à la messe dominicale est-elle obligatoire ?

En assistant à la messe le dimanche, nous nous unissons à tous les catholiques du monde entier pour célébrer ensemble le Créateur et Rédempteur. Cela nous permet de rendre à Dieu le culte d'adoration qui lui est dû : nous lui offrons, par le prêtre, ce qu'il y a de plus grand au monde, Jésus-Christ.

La messe est la source et le sommet de la vie chrétienne : c'est le sacrifice de Jésus et sa résurrection rendus présent sur l'autel pour que le péché soit pardonné et que nous soyons rendus saints par sa grâce.

D'autre part, la messe est vitale pour notre âme : elle s'abreuve à la source de l'Amour de Dieu et de sa grâce.

6 - Y a-t-il d'autres jours où l'Église nous prescrit d'aller à la messe ?

En France, nous devons aussi participer à la messe pour 4 grandes fêtes : le jeudi de l'Ascension (40 jours après Pâques) ainsi que Noël, l'Assomption (15 août) et la Toussaint (trois fêtes qui changent chaque année de jour de la semaine).

► Un témoignage à raconter

En 304, à Abitène, 49 chrétiens ont été surpris alors qu'ils assistaient à la messe dominicale. Or, cela avait été interdit par l'empereur Dioclétien. Arrêtés, emmenés à Carthage et interrogés, ils répondirent alors qu'ils savaient qu'ils risquaient la mort :

"Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre".

Ils sont morts martyrs pour leur attachement à la messe du dimanche.

